



Nom du responsable légal :

1^{er} enfant : Nom Prénom : Né(e) le :

Ecole : Maternelle : Elémentaire : Nom de l'enseignant en 2018-2019 :

2^{ème} enfant : Nom Prénom : Né(e) le :

Ecole : Maternelle : Elémentaire : Nom de l'enseignant en 2018-2019 :

Adresse complète:

Tél :

Adresse mail :

N° allocataire CAF : (7 chiffres + 1 lettre) **QF** :

(Joindre OBLIGATOIREMENT le justificatif de votre Qf CAF : Le QF de référence pour l'année 2019 est celui de Janvier 2019)

Avez-vous rempli pour l'année scolaire 2018 / 2019 une fiche de renseignements sanitaires ? oui non

Si non merci d'en remplir une par enfant. Imprimé disponible en Mairie, à l'accueil de loisirs, au bureau de Cigales et Grillons.

Afin de pouvoir garantir au mieux la sécurité de votre enfant, l'inscription est obligatoire.

MATIN 07H15-09H00			Mai 2019					SOIR 16H30 – 18H30		
(Cochez les cases correspondant aux accueils souhaités)										
			Mer 1er	Jeudi 2	Vend 3	Lundi 6	Mardi 7	Mer 8	Jeudi 9	Vend 10
Matin			FERIE	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	FERIE	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Soir				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Lundi 13	Mardi 14	Mer 15	Jeudi 16	Vend 17	Lundi 20	Mardi 21	Mer 22	Jeudi 23	Vend 24
Matin	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Soir	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Lundi 27	Mardi 28	Mer 29	Jeudi 30	Vend 31					
Matin	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		Ascension	Pont					
Soir	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			Ascension					

MATIN 07H15-09H00			Juin / Juillet 2019					SOIR 16H30 – 18H30		
(Cochez les cases correspondant aux accueils souhaités)										
	Lundi 3	Mardi 4	Mer 5	Jeudi 6	Vend 7	Lundi 10	Mardi 11	Mer 12	Jeudi 13	Vend 14
Matin	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Pentecôte	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Soir	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Lundi 17	Mardi 18	Mer 19	Jeudi 20	Vend 21	Lundi 24	Mardi 25	Mer 26	Jeudi 27	Vend 28
Matin	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Soir	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Lundi 1	Mardi 2	Mer 3	Jeudi 4	Vend 5					
Matin	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>					
Soir	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>					

✂ -----

Choisissez votre mode de règlement :

Par chèque (à l'ordre de Cigales et Grillons + préciser au dos de votre chèque nom et prénom de l'enfant ainsi que le lieu d'accueil)

Par chèque ANCV ou CESU préfinancés A

Par carte bancaire : Nom du titulaire..... Le

N°

Les 3 derniers chiffres au dos Date d'expiration

Signature :



Qui peut en bénéficier :

Les enfants d'âge maternel et élémentaire scolarisés sur la commune de Chevilly.

Lieux :

Chaque enfant sera accueilli en péri-scolaire dans le local de l'accueil de loisirs.

Accueil de Loisirs

8 rue du Stade
45520 CHEVILLY
Tél : 02.38.80.11.14

Jours et Horaires d'accueil :

L'accueil péri-scolaire est ouvert en période scolaire les lundis, mardis, jeudis et vendredis (sauf jours fériés) de 07h15 à 09h00 et de 16h30 à 18h30. En cas de retard après 18h30 une pénalité de 10 € par enfant et par retard sera facturée.

Restauration :

Le goûter est à prévoir par les familles.

Conditions d'inscription et modalités de règlement :

* Les inscriptions peuvent se faire auprès de la direction de l'A.P.S. et au bureau de l'association « Cigales et Grillons ». Les dossiers d'inscriptions peuvent également être téléchargés sur notre site Internet www.cigalesetgrillons.com.

* La date limite d'inscription est fixée au 15 de chaque mois pour le mois suivant. Toute inscription arrivant après cette date se fera sous réserve de la capacité d'accueil et d'encadrement.

* En cas de retard répétés après 18h30, malgré les pénalités, Cigales et Grillons notifiera alors l'exclusion de l'enfant, considérant que les dispositifs de la commune ne constituent pas le mode de garde approprié à l'enfant.

* Des fiches de renseignements sanitaires sont fournies par « Cigales et Grillons » avec les dossiers d'inscription, elles sont à redonner remplies et signées chaque début d'année.

* Les inscriptions se font à la séance selon la fréquentation choisie (matin ET/OU après-midi).

Les tarifs s'entendent à la séance avec un taux d'effort

TARIF année scolaire 2018/2019	Taux d'effort	Plafond minimum	Plafond maximum
Périscolaire matin	0,3 %	0,783 €	3,00 €
Périscolaire soir	0,3 %	0,783 €	3,00 €
Pénalité de retard après 18h30	10 € par retard et par enfant		

La facturation se fera en fin de mois suivant les présences réelles de vos enfants.

Mais l'inscription reste obligatoire.

Merci de fournir votre justificatif de QF CAF

Paiement :

Les factures vous seront envoyées chaque fin de mois et le paiement sera à nous faire parvenir sous 8 jours. Les prestations facturées seront les présences réelles de vos enfants.

Mode de règlement et facilité de paiement :

Par chèques (à l'ordre de Cigales et Grillons + préciser au dos de votre chèque nom et prénom de l'enfant ainsi que le lieu d'accueil)

Par carte bancaire en fin de mois

Par chèques vacances ANCV

Par TICKETS CESU

En cas de difficultés financières le CCAS de la commune est à votre disposition pour étudier toutes situations particulières